

vingt et un de l'honorable premier ministre et donneraient une majorité parlementaire équivalente au vote populaire, ce qui équilibrerait la représentation de ces quatre provinces. Je n'ai pas encore analysé les résultats des autres provinces de manière à pouvoir en parler aussi positivement, mais je crois que le vote général représente environ trois quarts de million, et je pense que si la volonté populaire était représentée ici telle qu'elle a été exprimée, les partis seraient d'égal force ; et c'est là tout ce que le chef de gouvernement a pu obtenir malgré les influences qu'il a pu mettre en jeu.

L'honorable premier ministre a dit que cette question particulière qu'on a soulevée ce soir n'est pas d'une importance considérable et que les choses dont on s'est plaint ont pu arriver accidentellement. Après cela nous avons entendu l'honorable député de Richmond et Wolfe (M. Ives) qui a dit qu'il est très naturel et très raisonnable que la *Gazette Officielle* ait rapporté plus d'élections remportées par les conservateurs dans la province d'Ontario, attendu que les conservateurs ont gagné plus de comtés que les libéraux. Mais cela est parfait ; s'il y a eu plus de conservateurs que de libéraux élus, on doit proclamer plus de conservateurs que de libéraux élus. Cependant, il serait naturel aussi que les différents résultats fussent annoncés dans l'ordre où ils ont dû être reçus. Je dis donc que lorsque l'honorable premier ministre cherche à induire cette Chambre à croire que c'est un concours de circonstances raisonnables et purement accidentelles qui a voulu que les élections aient été gazettées dans l'ordre où elles l'ont été, il présume beaucoup trop de notre simplicité à nous, jeunes membres du parlement, lui qui a une si grande expérience parlementaire ! Prenons la province d'Ontario. Le 5 de mars, huit conservateurs et un réformiste ont été proclamés ; le 12 de mars, vingt-huit conservateurs et cinq réformistes ; le 19 de mars, quatorze conservateurs et trois réformistes, de sorte que les trois premières *Gazettes* après l'élection ont annoncé le succès de cinquante conservateurs contre neuf réformistes. Ensuite, le 26 de mars, on a proclamé deux conservateurs et dix-huit réformistes ; le 9 avril, un conservateur et six réformistes ; le 9 avril, un conservateur et cinq réformistes, de sorte que les trois dernières *Gazettes* ont annoncé l'élection de quatre conservateurs contre vingt-neuf réformistes. Y a-t-il quelque chose d'assez simple pour croire que cela est un pur accident ? Nous ne pouvons pas en dire la cause ; nous ne pouvons pas dire si ce sont les officiers-rapporteurs qui ont retenu les papiers dans certains cas, ou bien si une douce pression comme celle de mon honorable ami d'Essex-Nord (M. Patterson) en a fait lâcher l'expédition dans d'autres comtés ; mais comment douter que le retard dans plusieurs cas et l'empressement dans les autres soient volontaires, quand nous avons la preuve (je n'ai pas examiné définitivement les assertions des honorables députés cependant) que les mêmes choses se sont produites dans les autres provinces.

Comme résultat général, nous avons donc eu la proclamation de cinquante conservateurs contre neuf réformistes, et celle de quatre conservateurs contre vingt-neuf réformistes. Le premier ministre dit : quel mal y a-t-il là-dedans ? Qu'est-ce que cela fait ? Vous avez trente jours pour produire des pétitions et nous avons trente jours pour produire des pétitions de notre côté. Et il s'imagine que ses partisans si pleins de confiance en lui, vont admettre que cela ne fait aucune différence. L'honorable député d'Essex-Nord (M. Patterson) savait mieux que cela. Nous savons tous mieux que cela. Nous savons tous que le délai pour produire une pétition dure depuis le 22 février, jour de l'élection, jusqu'à trente jours après la proclamation dans la *Gazette*, ce qui fait quarante, cinquante et soixante dix jours dans certains cas, et nous savons que règle générale, ce sont ceux qui expédient la *Gazette* qui ont l'avantage ; nous savons aussi que la loi oblige l'officier-rapporteur à renvoyer son bref sans délai au greffier de la couronne en chancellerie et

M. BLAKE

qu'elle commande à celui-ci de gazetter l'élection dans la première édition de la *Gazette* après qu'il a reçu le bref. Toutes ces circonstances doivent nous mener à la conclusion que s'il y a des employés d'une catégorie ou d'une autre qui ont désobéi à la loi, c'est notre devoir de faire des recherches pour voir pourquoi la loi du pays a été violée en faveur des uns au détriment des autres. C'est là l'objet de cette motion, et je ne crois pas que ce soit gaspiller du temps que de s'enquérir des faits afin de voir quel est le fonctionnement réel et quels sont les résultats des lois que l'honorable premier ministre a fait adopter par le parlement, dans le but ostensible d'assurer la liberté aux élections.

M. WHITE (Cardwell) : L'honorable chef de l'opposition a commencé son discours en expliquant un incident de l'histoire politique de ce pays, qui a déjà fait l'objet de plusieurs débats. Nous nous rappelons tous que lorsque l'honorable député est devenu premier ministre de la province d'Ontario il a énoncé un principe général au sujet des relations des gouvernements provinciaux avec le gouvernement fédéral.

Avant cette époque feu l'honorable Sandfield Macdonald était premier de la province d'Ontario, et l'expression généralement employée par l'honorable chef de l'opposition et ses amis en parlant de feu l'honorable ministre et du chef de ce gouvernement était, qu'ils avaient l'habitude de chasser ensemble, et ces derniers dénoncèrent cette assertion comme une fausseté. Et maintenant nous apprenons que bien que l'honorable ministre ait dénoncé ces honorables messieurs, et déclaré, en arrivant au pouvoir à Ontario, qu'il allait adopter un principe différent, un principe d'entière neutralité, il nous dit, aujourd'hui, de croire que lorsqu'il fit cette déclaration, son intention n'était pas de gêner en quoi que ce soit l'indépendance des membres de chaque gouvernement, comme citoyens des différentes provinces du Canada, dans les élections provinciales. L'honorable député oublie que feu l'honorable Sandfield Macdonald était un membre de cette Chambre, et précisément dans la même position que l'honorable ministre. Il oublie que du moment que l'ancien gouvernement fédéral arriva au pouvoir, la chasse se fit entre M. Mowat et M. Mackenzie. La position était précisément la même que sous feu l'honorable Sandfield Macdonald et le premier ministre actuel. Mieux que cela, le député d'Halifax (M. Jones) a lancé une accusation contre deux membres de ce gouvernement, auxquels il est arrivé d'être électeurs dans la province de la Nouvelle-Écosse, parce qu'ils ont été prendre quelque part dans l'élection provinciale. Pourquoi l'honorable député pose-t-il maintenant le principe qu'il a le droit, comme citoyen indépendant de la province d'Ontario, de prendre l'intérêt qu'il juge à propos dans les élections de cette province, tandis que son co-chef de la Nouvelle-Écosse, le membre du syndicat nommé pour conduire l'opposition avec l'honorable député, dénonce des membres du parlement à qui il est arrivé d'être électeurs et politiciens prééminents de la Nouvelle-Écosse, les dénonce, dis-je, parce qu'ils ont pris part aux élections dans cette province ? Je crois, M. l'Orateur, que l'honorable député, avec toute l'habileté qu'on lui connaît, a complètement oublié d'expliquer comment il a pu depuis quatre ans dénoncer comme une attaque à la moralité publique et politique l'action conjointe dans les affaires publiques du chef d'un gouvernement provincial et du chef du gouvernement fédéral, chefs auxquels il est arrivé d'entretenir la même opinion sur les questions politiques, et de démontrer en même temps que lui était justifiable, comme membre indépendant de cette Chambre et citoyen de la province d'Ontario, de prendre une part active aux élections.

M. l'Orateur, l'honorable député traite la question à un point de vue général, c'est la question telle qu'elle est devant nous ce soir. Au sujet de la nomination des officiers-rapporteurs, il pose le principe que l'on devrait, comme